

Plan national d'attribution des fréquences

Arrêté du 23 octobre 2013

Le Conseil fédéral suisse

décide:

Le Plan national d'attribution des fréquences du 2 octobre 2013¹ est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

27 novembre 2013

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5, al. 1 et l'art. 13, al. 2, LPubl; RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: www.bakom.admin.ch > Thèmes > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.